

**Rapports de majorité et de minorité de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 9 mars 2021: «Pour un centre féministe à Genève».**

**A. Rapport de majorité de M<sup>me</sup> Anna Barseghian.**

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal lors de sa séance du 9 mars 2021. Elle a été traitée, sous la présidence de M. Arnaud Moreillon, les 15 mars et 12 avril 2021, et sous la présidence de M. Matthias Erhardt les 11 octobre et 1<sup>er</sup> novembre 2021. Les notes de séances ont été prises par M. Philippe Berger et M<sup>me</sup> Juliette Gaultier, que la rapporteuse remercie pour la précision des notes et la qualité du travail.

**Texte de la pétition**

(Voir annexe.)

**Séance du 15 mars 2021**

*Audition de M<sup>mes</sup> Françoise Nyffeler, Catalina Ravessoud et Charito Wuillemin, pétitionnaires*

Le président indique que le groupe Ensemble à gauche a déposé une urgence sur le même sujet, la motion M-1601, et estime qu'il pourrait être opportun de lier le traitement des deux objets pour éviter d'avoir deux fois le même débat. Il demande en ce sens s'il est possible de lier les objets à ce stade.

Un commissaire répond que cela n'est pas possible à ce stade, étant donné que l'urgence n'a pas encore été traitée. Il fait par conséquent observer que pour l'instant la commission doit traiter cette pétition.

Une commissaire le confirme, comme l'urgence n'est pas passée lors de la dernière plénière.

Une commissaire abonde en ce sens, faisant néanmoins observer qu'une fois un éventuel renvoi voté, il sera possible de les lier.

Le président indique qu'il convient tout d'abord de nommer un rapporteur ou une rapporteuse.

La commission désigne M<sup>me</sup> Barseghian comme rapporteuse à l'unanimité des membres présents.

Le président remercie M<sup>me</sup> Barseghian. Il accueille ensuite les pétitionnaires.

M<sup>me</sup> Nyffeler remercie tout d’abord la commission pour son invitation. Elle explique que la pétition a été lancée le 8 mars de l’année dernière, mais que le confinement des 12 et 13 mars n’avait pas vraiment rendu possible de poursuivre la récolte de signatures. Elle relève néanmoins que chaque fois qu’elles abordent le sujet, elles peuvent se rendre compte que les femmes sont très intéressées à l’idée d’avoir un tel centre à Genève. Revenant ensuite sur la genèse du Collectif genevois pour la grève féministe, elle indique qu’il s’est créé en juin 2018 à Genève, et rappelle que l’idée de refaire une grève comme celle de 1991 avait été initialement lancée par l’Union syndicale suisse (USS), pour réagir au fait que le Conseil fédéral ait refusé d’instaurer des mesures de contrainte face aux inégalités salariales. Elle explique que c’est ensuite que s’est constitué le collectif genevois qui allait préparer la manifestation du 14 juin 2019, qui reste dans les mémoires de tout le monde, du fait notamment de son ampleur qui dépassa largement les attentes. Elle relève que cet événement a témoigné aux yeux de tous du renouveau du mouvement féministe, et d’une volonté générale de dire «ça suffit!». Elle note que c’est à partir de ce moment que beaucoup de gens ont compris que les revendications féministes étaient légitimes et largement soutenues, et que les femmes n’en pouvaient plus de cette situation, d’autant que les inégalités de salaires s’accroissent. Elle indique que des assises avaient été organisées pour permettre la tenue de cette journée, et relève que le mouvement s’est poursuivi après le 14 juin, rappelant que le collectif était sur les ponts le 8 mars dernier. Elle ajoute que le collectif est désormais identifié comme un acteur légitime dans l’espace politique, et que ses membres sont interviewés et auditionnés fréquemment. Elle indique de plus que le collectif continue à s’enrichir de nouvelles adhésions, précisant que le collectif ne s’est pas arrêté après le 14 juin. En venant à la question de l’organisation, elle explique que le collectif est constitué en association se composant en groupes de travail et en secrétariats administratifs, mais déclare que la volonté de leur part d’avoir une organisation la plus horizontale possible fait que ce sont les assemblées plénières décisionnelles qui restent le cœur du collectif. Elle explique que les groupes de travail très actifs sont divisés par thèmes, et d’évoquer celui traitant de la question des violences, un autre traitant de l’assurance-vieillesse et survivants (AVS), un autre traitant d’éco-féminisme. Elle ajoute que des groupes de femmes militantes tels que les foulards violets et des femmes migrantes les ont également rejoints, et rappelle que des assises du collectif se sont tenues le 30 janvier dernier par vidéoconférence avec plus de 300 participants. Elle déclare qu’à la fois l’histoire du collectif, son travail et sa plénière donnent une légitimité à l’association. Elle relève que le mouvement a vocation à se poursuivre et à s’ouvrir par le biais de discussions et de conférences, constatant en cela que le féminisme est un chemin.

M<sup>me</sup> Ravessoud indique que le collectif réclame un centre féministe, et relève que cette demande ne date pas d’hier, notant qu’il a déjà existé auparavant des revendications allant dans ce sens. Elle rappelle ainsi l’occupation d’un immeuble

aux Grottes, puis la mise à disposition par la Ville d'un local à la route de Saint-Georges puis à la rue Peschier. Elle fait observer en cela que la demande du collectif n'est pas extraordinaire, car cela a déjà été accordé par le passé. Elle explique que l'objectif d'une telle demande est de permettre au collectif d'être visible dans l'espace public, en ayant à disposition un lieu pour débattre et se réunir, lieu dont elle note qu'il aurait l'avantage d'être identifiable aux activités du collectif. Elle fait observer qu'elle a rappelé la tradition historique allant dans ce sens à Genève, pour illustrer le fait que cette demande s'inscrit au sein d'une identité genevoise dont il y a en l'occurrence tout lieu d'être fier. Elle explique en effet que cela démontre le côté ouvert, multiculturel et international de Genève. Elle déclare que la demande de la pétition s'inscrit dans cette continuité historique, et que sa prise en compte permettrait de pérenniser l'image favorable de Genève à cet égard.

M<sup>me</sup> Wullemmin indique que le lieu demandé devrait si possible être accessible et central, devrait également pouvoir accueillir 50 personnes dans les plénières, et être doté de pièces qui permettraient de se réunir en mixité choisie et aux différents groupes de se réunir et partager. Elle ajoute qu'il conviendrait également que ce lieu dispose d'une pièce où pourraient être stockées les publications féministes du collectif, ainsi que de sanitaires et d'une kitchenette. Elle indique que l'endroit devrait également rendre possibles les visites de personnes extérieures durant des heures de permanence. Elle relève de manière plus générale que le collectif est très actif, et que beaucoup de femmes d'horizons différents s'y reconnaissent, et d'évoquer son propre cas de femme migrante, notant qu'elle serait très heureuse de pouvoir disposer d'un espace où elle pourrait rencontrer et échanger avec d'autres femmes ayant vécu des situations semblables. Elle indique enfin aux commissaires que le fait de répondre positivement à cette pétition permettrait d'envoyer un signe positif aux femmes, et conclut qu'au même titre que M<sup>me</sup> Ravessoud, elle est fière de vivre à Genève également pour cette raison.

Le président remercie les pétitionnaires pour leur présentation, et ouvre ensuite la séance des questions.

### *Questions des commissaires*

Un commissaire tient à remercier, en tant que jeune élu, les auditionnées pour leur travail. Il abonde dans le sens de M<sup>me</sup> Nyffeler qui déclarait que le féminisme est un chemin, et indique à ce titre que sa présence le 8 mars sur les ponts lui a permis de se rendre compte de l'ensemble des luttes qui restent à accomplir. Il demande ensuite aux pétitionnaires les lieux qu'elles ont pu identifier comme souhaitables pour leur centre, et souhaite savoir en outre si elles ont des rentrées financières extérieures.

M<sup>me</sup> Nyffeler répond qu'elles n'ont pas réfléchi à un lieu en particulier, étant donné notamment qu'elles ne connaissent pas le parc immobilier de la Ville. Elle

relève qu'il pourrait par exemple s'agir d'une arcade libérée par un commerçant, si possible dans un lieu central. Abordant ensuite la question des rentrées financières, elle explique qu'elles proviennent de dons de groupes politiques auxquels le collectif fait appel, en particulier à gauche. Elle ajoute que la vente de matériel tel qu'affiches, autocollants ou T-shirts a aussi permis au collectif de rembourser un certain nombre de frais, mais précise que pour ce qui est des lieux où s'organisent les différentes réunions, la Maison internationale des associations (MIA) leur a mis à disposition gratuitement des salles. Elle fait observer néanmoins le désagrément que cela constitue de ne jamais savoir où précisément peuvent se tenir ces réunions, et explique que c'est notamment pour cette raison que le collectif souhaiterait un lieu bien à lui.

Une commissaire remercie les pétitionnaires pour leur présence et leurs explications, et rappelle que nombreuses sont les personnes qui ont participé à la grève de 2019. Précisant suivre de près et de loin les activités du collectif, elle souhaite savoir si l'association s'est renseignée avec les associations partenaires des autres cantons pour savoir si elles réclamaient aussi un lieu fixe aux autorités, et si en outre le don d'un tel lieu s'était déjà concrétisé ailleurs dans le pays.

M<sup>me</sup> Ravessoud répond par l'affirmative en évoquant la Frauen Haus de Zurich. Elle relève néanmoins que la Suisse est un pays fédéral constitué de différentes réalités cantonales, et fait observer que ce qui est faisable à Zurich n'est pas forcément faisable ailleurs. Elle déclare en ce sens qu'ici comparaison n'est pas raison, et qu'il ne ferait pas sens pour Genève de se comparer avec ce qui s'est fait ou non à Neuchâtel ou Vaud par exemple.

M<sup>me</sup> Nyffeler confirme que le collectif zurichois l'a obtenu juste après la grève, et ajoute qu'à Berne il l'a demandé également.

Une commissaire indique qu'elle a pu consulter le site de la Ville, et a pu constater qu'il n'existe à ce jour presque aucune arcade dépendant de la Gérance immobilière municipale (GIM). Elle demande par conséquent aux pétitionnaires comment elles perçoivent concrètement cette mise à disposition d'un lieu qui actuellement ne pourrait pas appartenir à la Ville.

M<sup>me</sup> Nyffeler répond qu'il serait préférable qu'un local appartenant à la Ville soit mis à la disposition du collectif, au cas où par exemple une des arcades viendrait à se libérer du fait de la crise actuelle. Elle explique qu'elles seraient également prêtes à chercher leur local plus largement dans tout le canton, par exemple dans un endroit non utilisé ou désaffecté, ou dans une coopérative de logement où les rez sont souvent peu animés et sous-utilisés.

Une commissaire, constatant que la pétition a été déposée auprès de la Ville, relève par conséquent que les pétitionnaires demandent à la Ville de leur allouer un lieu. Elle répète à ce titre que très peu d'arcades dépendant de la Ville sont

actuellement libres, en l'occurrence deux, et fait observer que ni leurs prix de location ni leurs dimensions ne paraissent convenir aux besoins des pétitionnaires. Elle explique ensuite que les éventuels autres lieux désaffectés évoqués par M<sup>me</sup> Nyffeler n'appartiennent pas à la Ville, et demande aux pétitionnaires si elles ont été plus loin dans leur démarche et leurs recherches, ou si elles attendent précisément un coup de main de la Ville pour les y aider.

M<sup>me</sup> Nyffeler répond que le collectif souhaite que la Ville regarde ce qu'il est possible de proposer au niveau de son propre parc immobilier, et qu'il conviendrait dans un second temps de discuter de la question du loyer.

Une commissaire souhaite savoir si le collectif reçoit des subventions publiques.

M<sup>me</sup> Nyffeler répond par la négative, précisant que cette non-subvention constitue un gage d'indépendance. Elle répète ensuite que la plupart des rentrées d'argent proviennent de la vente de matériel, relevant notamment le succès des sacs, des badges et des écharpes, de dons mensuels et de partis ou mouvements politiques. Elle déclare que si le collectif est amené à disposer d'un local fixe il demandera une aide financière pour ce local.

Une commissaire constate que Vaud dispose depuis les années 1960 d'une Maison de la femme, et souhaite savoir dans quelle mesure cette structure se distancie ou se rapproche de la demande des pétitionnaires.

M<sup>me</sup> Nyffeler répond qu'elle ne dispose pas d'information sur cette structure.

Un commissaire, estimant qu'il est formidable de vouloir mettre sur pied un tel lieu, demande aux pétitionnaires si elles ont pu aborder la question d'une mutualisation des ressources d'autres associations gravitant autour du Réseau Femmes pour proposer un espace commun.

M<sup>me</sup> Ravessoud explique que si le collectif pour la grève féministe est en lien avec le Réseau Femmes, et serait prêt à collaborer avec lui, les besoins des deux groupements sont différents, par la nature même de leurs activités, et que la cohabitation au sein de mêmes locaux pourrait à ce titre poser problème.

Une commissaire note avoir pu constater en écoutant les pétitionnaires que les besoins du collectif à l'égard de la demande formulée dans la pétition sont multiples, et d'évoquer la nécessité de pouvoir stocker du matériel, de pouvoir organiser des séances de groupes de travail et des assemblées plénières. Elle souhaite savoir en ce sens quel serait la dimension de l'espace demandé, et quel serait l'élément primordial au sein de cet espace.

M<sup>me</sup> Wuillemin fait observer que la présence d'un espace pour se réunir dans des plénières composées de 50 personnes est l'élément le plus important de cette demande de local. Elle confirme ensuite qu'il serait nécessaire de disposer d'une

pièce pour entreposer un matériel qui prend de l'ampleur, et qui est essentiel lors de chaque mobilisation.

M<sup>me</sup> Nyffeler indique qu'à l'heure actuelle c'est sa cave personnelle qui accueille le matériel, et qui la submerge. Elle abonde ensuite dans le sens de M<sup>me</sup> Wuillemin, et explique que pour l'identité du collectif, il serait effectivement essentiel de disposer d'un espace où les séances plénières pourraient chaque fois se dérouler. Elle ajoute qu'il faudrait également disposer d'une salle plus petite, afin de pouvoir organiser deux séances des groupes de travail en dehors de la plénière, ainsi que d'un espace de rangement.

Une commissaire, constatant que des associations féministes genevoises disposent déjà de locaux, demande aux pétitionnaires si elles ont eu l'occasion de contacter et de discuter avec le Centre de liaison des associations féminines genevoises (CLAFG) pour savoir si des locaux pourraient être mis à la disposition du collectif. Elle relève ensuite que si elle entend bien que le collectif demande un partenariat avec la Ville pour obtenir un lieu qui lui serait gratuitement mis à disposition par celle-ci, elle note qu'une association doit également être capable de lever des fonds pour mener à bien ses propres projets et ses activités comme elle le conçoit le mieux. Elle ajoute de plus qu'étant elle-même active au sein de différentes associations, des lieux ponctuels doivent à chaque fois être recherchés pour y organiser les séances plénières.

M<sup>me</sup> Nyffeler constate qu'il existe une différence importante entre disposer de locaux ponctuels, comme c'est le cas à la MIA pour le collectif, ou de locaux permanents, expliquant que cette dernière configuration permettrait à l'association d'avoir pignon sur rue et d'exister. Elle déclare que cela permettrait de pouvoir dire que Genève dispose d'un lieu féministe où les féministes organisent la résistance pour des combats qui rassemblent très largement.

Une commissaire, constatant qu'un lieu central a été évoqué pour l'espace demandé, souhaite savoir si sa présence dans un lieu excentré comme Champel ou Saint-Jean pourrait aussi convenir.

M<sup>me</sup> Nyffeler répond que tout dépend de la nature du lieu, et indique par exemple qu'un lieu très grand dans un quartier décentré pourrait par exemple convenir, même si le collectif privilégie le centre-ville.

Le président remercie les pétitionnaires pour leurs explications et leurs réponses.

Il demande ensuite aux commissaires la suite qu'ils souhaitent donner au traitement de cette pétition.

Une commissaire estime que la Ville pourrait tout à fait mettre à la disposition du collectif une maison préemptée, et ce pendant quelques années, avant de

définir un lieu plus fixe. Elle considère que cela pourrait être la suggestion la plus facile à formuler.

Le président dit bien entendre ces propos, mais relève qu'il convient présentement de formuler une proposition de traitement, à savoir une proposition d'audition, de classement, de renvoi au Conseil administratif ou à une autre commission.

La même commissaire rétorque qu'elle voulait simplement apporter un complément d'information avant de passer au débat.

Une commissaire estime qu'il conviendrait de renvoyer directement l'objet au Conseil administratif, et fait observer que les pétitionnaires ont déjà clairement présenté ce qu'elles voulaient.

Un commissaire propose de procéder à l'audition de M. Gomez, étant donné que c'est le magistrat en charge aussi bien du parc immobilier que de l'égalité, accompagné de M<sup>me</sup> Barberis, chargée du Service Agenda 21, Ville durable (A21). Il estime que cela pourrait être utile pour se renseigner sur la politique en place et les éventuelles subventions à prévoir pour ce genre d'associations.

Une commissaire considère que cette pétition est un peu une coquille vide, et trouve relativement surprenant qu'une association puisse venir devant la commission en exigeant une mise à disposition de locaux de la part de la Ville. Elle propose néanmoins d'auditionner le CLAFG pour savoir si une solution serait imaginable au sein de locaux déjà occupés par des associations voisines.

Un commissaire déclare que l'UDC s'étonne un peu que des associations viennent ainsi pour demander un local, mais indique qu'il soutiendra néanmoins la proposition d'audition de M. Gomez accompagné de M<sup>me</sup> Barberis.

Une commissaire indique que les socialistes soutiendront également cette proposition d'audition.

Un commissaire se dit interloqué par certaines des demandes formulées par les pétitionnaires, mais précise que le PLR soutiendra l'audition demandée.

Un commissaire annonce son soutien à la proposition d'audition formulée par une commissaire, estimant qu'il conviendrait d'être attentif au fait que la pétition apporte vraiment un plus, ou ne susciterait qu'un doublon par rapport à des locaux déjà existants. Il constate que ce que demande la pétition est en somme une subvention en nature, et note que si elle est renvoyée au Conseil administratif, il faudrait pouvoir apporter les réponses aux questions précitées.

Une commissaire confirme qu'il s'agit en fait d'une demande de gratuité.

### *Votes*

Le président annonce qu’il soumet au vote la proposition d’audition formulée par un commissaire, à savoir l’audition de M. Gomez accompagné de M<sup>me</sup> Barberis.

Par 15 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG), l’audition est acceptée à l’unanimité.

Le président annonce ensuite la mise au vote de la proposition d’une commissaire de l’audition du CLAFG.

Par 10 oui (4 S, 2 Ve, 2 PDC, 1 UDC, 1 MCG) et 5 abstentions (1 EàG, 1 Ve, 3 PLR), l’audition est acceptée.

Le président prend acte de l’acceptation de ces deux demandes d’auditions.

### **Séance du 12 avril 2021**

*Audition de M<sup>me</sup> Nora Kerrache, présidente du Centre de liaison des associations féminines genevoises (CLAFG), et de M<sup>me</sup> Catherine Moroni, membre du CLAFG*

Le président souhaite la bienvenue aux auditionnées. Il rappelle ensuite le contexte de cette audition, indiquant que suite aux manifestations du 14 juin 2019, le Collectif pour la grève des femmes s’est retrouvé avec beaucoup de membres et de matériel, et que la question que se posait la commission des pétitions était de savoir s’il était possible de mettre en commun un lieu déjà existant plutôt que d’en créer un nouveau. Il demande en ce sens aux représentantes du CLAFG si cela serait imaginable au sein de leurs locaux.

M<sup>me</sup> Kerrache répond que sur le principe cela serait possible, mais que cela dépend bien évidemment de la quantité d’espace souhaité. Elle passe ensuite la parole à M<sup>me</sup> Moroni, pour qu’elle indique à la commission ce qu’est le CLAFG.

M<sup>me</sup> Moroni explique qu’il s’agit d’une association créée en 1937 pour l’égalité et les droits des femmes, et qu’elle compte actuellement 100 membres, aussi bien membres individuels qu’associations ou sympathisantes. Elle indique que depuis sa création l’association a notamment soutenu des projets politiques et l’engagement des femmes en politique, et relève à ce titre que presque toutes les branches femmes des partis sont membres de l’association. Elle précise que le CLAFG est apolitique, et accueille tous les partis qui souhaitent s’associer à ses objectifs et à ses engagements.

Le président demande si leurs locaux pourraient accueillir les demandes des pétitionnaires, à savoir un espace de stockage pour le matériel, un espace de réunion pour 50 personnes, une kitchenette et des WC.

M<sup>me</sup> Kerrache répond par l’affirmative, indiquant que les locaux du CLAFG permettent de répondre à la demande du collectif, et de citer une cave pratiquement vide où pourrait se stocker le matériel, la présence d’une kitchenette assez grande, une salle de réunion de 35 m<sup>2</sup> pouvant faire office de salle pour les assemblées générales, ainsi que des bureaux proposés à la location à un prix préférentiel pour les membres. Elle précise qu’une surface de 150 m<sup>2</sup>, les bureaux compris, serait ainsi disponible.

M<sup>me</sup> Moroni, ajoutant que les revenus du CLAFG sont constitués en grande partie par la location des bureaux précités, relève que deux bureaux sont en ce moment libres à la location, et fait observer l’endroit central de ces locaux, situés place de la Synagogue.

M<sup>me</sup> Kerrache explique que le grand hall des locaux peut être partagé, et que la domiciliation du courrier est déjà pratiquée pour certaines de leurs membres.

Une commissaire souhaite savoir si le CLAFG est la faîtière des associations féministes et féminines, ou s’il existe d’autres associations qui n’en font pas partie et défendent des causes semblables. Rappelant qu’une rencontre a lieu chaque année entre le maire de Genève et les associations féministes, elle demande si ce besoin de locaux a été exprimé par d’autres associations, et comment le cas échéant ces demandes ont été reçues.

M<sup>me</sup> Kerrache indique que le CLAFG, lorsqu’il dispose de bureaux à louer, envoie l’information à toutes les membres et en fait la publicité, y compris aux non-membres, sur les réseaux sociaux. Elle déclare que c’est ensuite aux personnes ou associations intéressées de les contacter.

M<sup>me</sup> Moroni, répondant à la première question, précise qu’historiquement le CLAFG est une faîtière, mais qu’il existe aujourd’hui une autre faîtière, à savoir le Réseau Femmes. Elle rappelle que le but du CLAFG est pour sa part notamment de faire la promotion de toutes les femmes dans la sphère politique, et de les accompagner dans leurs démarches. Elle explique qu’il est réparti sur l’ensemble du territoire national et divisé en sections cantonales qui collaborent entre elles. Elle fait observer que le CLAFG n’est néanmoins plus l’unique faîtière, depuis que sont apparues des associations qui ont leur raison d’être et proposent d’atteindre différents buts.

Une commissaire, précisant qu’elle a la chance de connaître les locaux du CLAFG, demande aux auditionnées si elles imaginent pouvoir accueillir dans leurs locaux le Collectif de la grève féministe, disant qu’elle le voit arriver un peu comme une déferlante dotée de nombreuses activités, que ce soit des réunions, la peinture de banderoles, etc.

M<sup>me</sup> Kerrache répond que le CLAFG se sentirait de les accueillir, mais que le collectif pourrait également se mettre à son rythme, autrement dit qu’un respect

commun est à établir. Elle relève à ce titre que leurs locaux accueillent d'autres associations avec lesquelles des projets communs et des synergies intéressantes sont trouvés. Elle rappelle à ce titre que le CLAFG est à l'initiative des Bastions de l'égalité qui a rassemblé les associations féministes et féminines du canton. Elle fait observer en ce sens qu'il convient plutôt de savoir si les associations acceptent la main tendue du CLAFG pour communiquer et œuvrer ensemble. Si elle relève que le Collectif de la grève féministe a plutôt tendance à organiser des actions de rue plutôt que des discussions politiques et des débats d'idées, le CLAFG soutient aussi ce type d'actions, étant donné que les différentes manières de faire ont leur intérêt, même si l'engagement féministe ne saurait se réduire aux activités de rue. Elle conclut qu'il serait positif d'étudier des synergies possibles entre le CLAFG et le collectif et d'apprendre à travailler ensemble, et qu'il est donc envisageable d'imaginer un accueil au sein des locaux en question.

M<sup>me</sup> Moroni relève qu'il est cependant difficile de savoir si les locaux du CLAFG sont adaptés, étant donné que le Collectif de la grève féministe ne les a jamais contactés, ce qu'elle dit regretter.

M<sup>me</sup> Kerrache ajoute qu'il est compliqué de savoir qui en est membre, et de connaître les personnes qui font partie de leur comité.

M<sup>me</sup> Moroni indique qu'elles auraient bien aimé avoir un coup de fil de leur part pour savoir si des locaux pouvaient être mis à leur disposition.

Un commissaire souhaite qu'il soit expliqué à la commission la nuance entre féministe et féminine, rappelant que les auditionnées ont évoqué les deux.

M<sup>me</sup> Moroni indique que l'utilisation des deux termes reflète les différences de sensibilité qu'on trouve au sein du comité, expliquant que certains membres de celui-ci ne se sentent pas féministes. Elle précise néanmoins que le CLAFG est bien féministe.

Une commissaire demande si une mise à disposition gratuite de locaux serait imaginable.

M<sup>me</sup> Kerrache répond que pour l'instant les associations qui le souhaitent peuvent louer les locaux, et indique qu'il s'agit de la principale source de revenus du CLAFG, rappelant que celui-ci n'est pas subventionné par des fonds publics. Elle fait observer que deux bureaux sont actuellement en voie de se libérer, et que cela pourrait représenter une opportunité intéressante pour le Collectif de la grève féministe de se joindre au CLAFG.

Une commissaire souhaite savoir à quel pourcentage leurs locaux sont utilisés par le CLAFG.

M<sup>me</sup> Moroni répond qu'en principe les bureaux sont pleins, mais que deux d'entre eux seront bientôt libres, et explique que la grande salle de séance connaît

trois ou quatre utilisations hebdomadaires, mais que ce chiffre peut varier en fonction des activités.

M<sup>me</sup> Kerrache indique que la nécessité de louer les deux bureaux susmentionnés est importante, étant donné que l'année 2020 a été caractérisée par une réduction drastique des revenus issus de la location des espaces.

Une commissaire souhaite savoir ce que les auditionnées pensent de la demande émise par le collectif, et rappelle le succès gigantesque de la grève de 2019 et donc la volonté de pouvoir identifier un lieu précis à ce mouvement qui part essentiellement de la base. Faisant observer que ce collectif n'a pour l'heure pas d'argent et s'est constitué de manière spontanée, elle relève qu'il est normal que les personnes qui le composent ne soient pas clairement identifiables par leurs noms. Déclarant que les pétitionnaires souhaiteraient disposer d'un genre de Maison de la femme, mais pour le Collectif de la grève féministe de 2019, elle souhaite savoir ce que les auditionnées pensent de cette demande.

M<sup>me</sup> Moroni répond qu'elles en pensent du bien, et indique qu'elles ne peuvent qu'être admiratives de leur bilan quant aux deux grèves de 2019 et de 2020. Rappelant qu'elle avait participé aux débuts du collectif via le CLAFG, elle note que leurs actions ponctuelles pointent du doigt des choses très intéressantes. Elle relève à ce titre que plusieurs formes de militantisme existent pour arriver au même but, à savoir d'un côté le militantisme de rue, et de l'autre la production de texte, le travail dans les bureaux et les négociations, et estime qu'il existe des synergies à trouver entre les deux manières de militer. Elle précise que si le CLAFG se situe plus dans une démarche de mixité et d'égalité que juste dans celle d'une Maison de la femme, elle reconnaît le côté positif de la démarche du Collectif pour la grève féministe.

Un commissaire souhaite savoir si les auditionnées trouveraient préférable que les pétitionnaires aient leur maison, ou qu'elles puissent se retrouver avec le CLAFG dans leurs locaux pour renforcer leur combat féministe.

M<sup>me</sup> Kerrache précise tout d'abord préférer le terme d'engagement à celui de combat. Pour ce qui est de la question même, elle estime pour sa part qu'il serait positif de pouvoir accueillir le collectif dans un lieu commun, sous réserve que leurs activités puissent y rentrer et que les locaux du CLAFG correspondent à leurs besoins, indiquant qu'elle n'a pour l'heure pas de visibilité sur cette question. Elle précise à ce titre que la location des deux bureaux qui se libèrent a été mise en suspens, dans l'attente de ce qui pouvait découler de la réunion de ce soir.

Le même commissaire demande aux auditionnées si elles seraient intéressées de prendre contact avec ces personnes.

M<sup>me</sup> Kerrache répond que cela a déjà été fait.

M<sup>me</sup> Moroni estime qu'il serait dommageable de créer une troisième faîtière par l'intermédiaire du Collectif pour la grève féministe, étant donné que cela rendrait la situation peu lisible.

Une commissaire précise que les pétitionnaires étaient venues présenter leur pétition sans préciser qu'elles souhaitent que le CLAFG les accueille, mais que cette demande provient exclusivement de la commission des pétitions.

M<sup>me</sup> Kerrache relève qu'il est dans tous les cas positif d'être là ce soir pour échanger sur ces questions. Elle souhaite ensuite savoir comment seraient éventuellement réglées les questions financières liées à une éventuelle acceptation de la pétition par la Ville.

Le président relève que la commission des pétitions ne traite pas du budget municipal, mais que si de l'argent était débloqué il passerait par un traitement à la commission des finances, puis par une acceptation du budget en plénière. Il précise que pour adresser une demande de subventionnement il n'est pas nécessaire de passer par une pétition, mais qu'une demande peut être adressée à M. Gomez, qui se charge des questions d'égalité.

M<sup>me</sup> Moroni souhaite savoir si le financement de l'accueil du collectif pourrait être assuré éventuellement par la Ville, étant donné que celui-ci ne dispose pas d'argent.

Le président répond qu'il faudrait s'adresser en premier lieu au Conseil administratif sur cette question, étant donné que c'est lui qui propose initialement un budget, qui est renvoyé à la commission des finances puis repasse en plénière. Il remercie ensuite les auditionnées pour leurs réponses.

### **Séance du 11 octobre 2021**

*Audition de M. Alfonso Gomez, conseiller administratif en charge du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL), accompagné de M<sup>me</sup> Héloïse Roman, chargée de projets au Service Agenda 21, Ville durable (A21)*

Le président indique que les pétitionnaires ont déjà été auditionnées ainsi que le CLAFG.

M. Gomez admet avoir été surpris par cette pétition. Les pétitionnaires auraient pu directement contacter le département plutôt que de passer par une pétition qui prend beaucoup plus de temps.

M<sup>me</sup> Roman indique que le département a été en contact avec le Collectif genevois pour la grève féministe pour la mise à disposition d'un lieu ou d'un local. Un courrier a été reçu le 27 septembre qui formule une demande officielle directement à M. Gomez pour la mise à disposition d'un lieu. Il y a encore besoin

de quelques précisions quant au nombre de mètres carrés et ce qui est vraiment demandé en termes de taille et de fonctionnalités pour répondre à leurs besoins. M<sup>me</sup> Roman indique que peut-être les commissaires ont entendu parler d'un autre projet qui s'appelle temporairement la «Maison des femmes» ou le «projet Citadelle» qui est un projet du Réseau Femmes, une association qui regroupe 11 associations féminines et féministes qui ont pour projet de monter un cœur des questions d'égalité à Genève et qui sont aussi à la recherche d'un bâtiment. Elles ont aussi entamé des démarches auprès d'acteurs privés pour trouver un immeuble ou un bâtiment qui permettrait de centraliser un certain nombre de bureaux des associations féminines et féministes mais aussi des logements relais, une garderie, une boutique d'insertion, etc. Il y a donc deux demandes relatives à deux projets en parallèle qui sont en cours, mais le projet du collectif serait d'avoir un lieu à disposition pour avoir des réunions et stocker du matériel. A voir si ce lieu pourrait comprendre toutes les exigences ou si pour les plénières du collectif, elles devraient continuer à fonctionner avec des salles communales, afin de faciliter les recherches vu la difficulté de trouver des locaux à Genève.

M. Gomez précise que depuis la prise de contact avec le Collectif genevois pour la grève féministe, le département étudie la possibilité de trouver un lieu sachant qu'il n'est pas possible de répondre à toutes les demandes. Le département recherche des solutions aussi alternatives telles que la mutualisation de certains de ces espaces. M. Gomez ajoute que selon la demande, la priorité serait axée principalement sur un lieu de stockage.

Une commissaire demande si le département peut entrer en matière.

M. Gomez répond que le département fait en sorte de trouver une solution.

La même commissaire demande également si la Ville a bien l'habitude de subventionner sous forme de locaux des associations.

M. Gomez le confirme mais soulève que c'est un débat assez large. Il y a toujours cette question de savoir ce que l'on décide de subventionner et quels sont les lieux que l'on décide de garder en locaux commerciaux. Les besoins sont illimités, des demandes régulières sont faites de la part de diverses associations et évidemment, ces dernières aimeraient pour la plupart être situées au centre-ville. A un moment donné, il faut ajuster les demandes et les priorités. Etant en charge des finances et de la GIM, il y a un désir de garder les arcades commerciales telles quelles, notamment parce qu'elles représentent plusieurs centaines de milliers de francs par mois; ce qui permet d'ailleurs de financer des politiques sociales.

La même commissaire demande si le Conseil administratif rencontre bien une fois par an toutes les associations féminines et féministes qui se trouvent à Genève. De plus, il semblerait que nombre de ces associations aient un besoin en termes de locaux. C'est pourquoi la commissaire demande si le Conseil

administratif a déjà évalué de faire une étude des besoins par rapport à toutes ces associations et leurs demandes de place. Elle demande également si cela ferait sens pour Genève d'envisager un espace de collaboration, *coworking* en lien avec la «Maison des femmes», que l'on puisse donner une réponse à ces besoins divers.

M<sup>me</sup> Roman répond que le département insiste auprès des associations féminines et féministes sur la possibilité de mutualiser les ressources. Après, les activités et les besoins des associations varient en fonction des projets, de ce qui se développe dans le réseau. Faire une évaluation des besoins à un temps T pourrait être intéressant mais ces besoins ne cessent d'évoluer. De plus, ça ne veut pas dire que toutes les associations ont les mêmes visions de la mutualisation, du travail en collaboration. Le département peut les encourager à mutualiser les ressources mais elles restent aussi des entités avec des besoins, des actions différentes et il s'agit de leur liberté de choisir de mutualiser les ressources. Ce n'est pas au département nécessairement d'intervenir sur ces questions-là. Le département essaie de les mettre en lien ou de les orienter au mieux.

M. Gomez rappelle que c'est évolutif: il y a des associations qui naissent, disparaissent, reviennent, se scindent, parfois se réunissent mais la question est tout à fait pertinente. L'idéal serait qu'elles soient regroupées, mutualisées mais il faut aussi tenir compte de ce biotope assez divers qu'est le monde associatif.

M<sup>me</sup> Roman rajoute qu'un certain nombre de ces associations remplissent des prestations sociales et des prestations à la population. Il y a donc aussi un intérêt à ce qu'elles soient dans différents quartiers et qu'elles répondent à différents besoins, il est donc assez complexe d'aborder tous ces enjeux-là et de parler uniquement de mutualisation.

Une commissaire précise que lorsque la commission avait auditionné le collectif qui avait organisé la grève du 14 juin, elle trouvait qu'il y avait quand même une certaine désharmonie avec la «Maison des femmes» et d'autres associations féminines. Elle demande si ce ressenti est partagé.

M<sup>me</sup> Roman suppose que ce sont des projets distincts et donc des portages qui sont distincts aussi. Le Collectif de la grève féministe a des besoins en termes de locaux qui sont ses besoins et du coup, elles ont besoin de les exprimer en leur nom propre sans qu'il y ait la confusion avec d'autres projets. La «Maison des femmes» du Réseau Femmes est un projet qui est sur du très long terme, qu'il faut envisager sur un horizon dans les cinq ans à venir, peut-être plus et qui ne peut pas être une solution à des besoins exprimés par certains collectifs aujourd'hui. C'est peut-être cette envie de bien différencier les projets sans exclure de possibles collaborations entre ces collectifs et associations qui fait que les positionnements peuvent différer.

Un commissaire demande quelle est la réponse que pourrait apporter le Conseil administratif à cette demande.

M. Gomez répond qu'il pourrait dire que le département accueille avec bienveillance la demande et que ce dernier va essayer d'y répondre, de trouver la meilleure solution pour pouvoir trouver un lieu. Peut-être qu'il ne sera pas possible de répondre à l'ensemble des demandes mais le département est disposé à travailler. Il y a déjà quelques pistes et projets. Pour répondre concrètement, le département travaille déjà dessus pour trouver une solution.

Le même commissaire demande si les recherches se font au même titre que pour trouver une place pour une salle de judo.

M. Gomez répond que ça l'est tout à fait. Il est plus facile de trouver un hangar pour entreposer que de trouver une salle de judo de 80 m<sup>2</sup>. Concernant la grève des femmes de 2019, il y a eu 50 000 personnes dans la rue, il y a tout un travail qui doit être pérennisé et qu'il faut continuer, il y a eu des mobilisations importantes, il y a une demande sociétale importante.

Le même commissaire ajoute que lors de leur audition, des solutions telles que la MIA avaient été suggérées, ce à quoi elles ont répondu qu'elles voulaient avoir leurs propres locaux.

Le même commissaire a trouvé ce manque d'ouverture un peu dommage.

Une commissaire demande si la pétition et le courriel reçu en date du 27 septembre sont les mêmes demandes ou s'il s'agit de demandes distinctes afin de savoir quelle réponse donner à la suite de cette pétition.

M<sup>me</sup> Roman indique que la pétition est annexée à la lettre reçue, il s'agit donc de la même demande.

Un commissaire indique qu'il ne voit pas au travers de cette pétition quel serait le volume d'utilisation du local, il trouve que ça ne ressort pas de la pétition ou de la lettre adjointe. Il se demande ce que fait le collectif après l'organisation de la Grève.

M<sup>me</sup> Roman précise que ces éléments-là sont justement ceux qui vont devoir être creusés avec elles et précisés pour voir ce qui est disponible y compris dans les possibilités de la Ville via la GIM. En ce qui concerne les activités du collectif, elles ne sont pas juste dans une projection d'une grève chaque année et il ne se passe rien entre deux. Il y a une multitude d'activités organisées en permanence avec des groupes de travail, des sous-groupes de travail, des participations dans différents événements et différentes actions. Il y a une activité assez intense du collectif y compris entre les mois de juin. Elles ont déjà utilisé les ressources de la MIA tout comme elles ont utilisé des salles communales pour des réunions. La

difficulté réside aussi dans le fait d’être toujours entre différents endroits et de ne pas pouvoir bénéficier d’un siège ou d’un endroit pour pouvoir poser les affaires du collectif. Mais effectivement, il va falloir s’assurer que les locaux ne soient pas utilisés une fois tous les six mois, ce qui ne devrait pas être un problème.

Le même commissaire suggère de faire ressortir les activités qui sont entreprises parce qu’il n’y a pas ces éléments au sein de la pétition.

### **Séance du 1<sup>er</sup> novembre 2021**

#### *Discussion et vote*

Le président rappelle qu’ont eu lieu les auditions des pétitionnaires, de M. Gomez, et du CLAFG.

Un commissaire du Parti libéral-radical déclare qu’au vu des auditions menées, le Parti libéral-radical soutiendra le classement. Il rappelle que des propositions concernant le partage de certaines salles ont été formulées et n’ont pas satisfait les pétitionnaires. Il dit en ce sens sa surprise face au fait que les pétitionnaires ne souhaitaient pas d’un compromis de ce type, mais uniquement la mise à disposition de locaux dont le mouvement aurait disposé seul. Il explique qu’il est compliqué pour la Ville de satisfaire les exigences de tout le monde concernant ce type de mise à disposition.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois annonce que le Mouvement citoyens genevois votera également le classement, étant donné qu’aucune définition claire des besoins n’a été présentée. Il rappelle que le Conseil administratif a répondu qu’il cherchait une solution pour trouver un local pour entreposer du matériel, et note que le besoin d’un espace assez grand n’est pas vraiment ressorti des auditions.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien indique que le Parti démocrate-chrétien votera aussi en faveur du classement. Elle rappelle que la commission avait articulé des idées de propositions en vue d’aider les pétitionnaires à trouver des solutions, et que celles-ci ne les ont pas vraiment entendus. Elle relève de plus l’existence à Genève d’une Maison de la Femme et la possibilité de créer des synergies d’associations féminines, qui seraient positives pour la cause des femmes. Elle abonde par ailleurs dans le sens d’un commissaire, déclarant qu’il n’est pas possible, notamment au vu des restrictions budgétaires, de satisfaire toutes ces demandes.

Une commissaire du Parti socialiste reconnaît tout d’abord que plusieurs demandes formulées par les pétitionnaires ne vont pas pouvoir recevoir de réponse, mais signale que M. Gomez a affirmé qu’une solution pour le stockage de matériel pourrait être trouvée. Elle déclare ensuite que le groupe socialiste est

favorable au renvoi de l'objet au Conseil administratif, et explique que ce renvoi constituerait un signal positif envoyé à un mouvement issu de la rue et de la population elle-même. Elle rappelle de plus que M<sup>me</sup> Roman avait indiqué à la commission que ce collectif était très actif, menant de front différentes activités, et déclare que le fait d'encourager ces nombreuses activités paraît tout indiqué. Elle se dit bien consciente que la réponse du Conseil administratif ne sera pas à même de satisfaire l'ensemble des besoins du collectif, mais estime qu'un renvoi de l'objet l'encouragera à trouver des solutions.

Une commissaire d'Ensemble à gauche abonde dans le sens des propos de la commissaire, indiquant qu'il s'agit effectivement d'un vaste mouvement, et pas juste d'une petite association. Elle explique que le collectif aborde qui plus est de nouvelles problématiques, en vue de faire changer les mentalités. Elle relève que le projet de maison des femmes a plutôt pour but de constituer un lieu d'accueil, tandis que le lieu recherché ici serait avant tout un lieu de création et de bricolage, propre notamment à entreposer du maquillage, de la peinture, des banderoles. Elle estime qu'il est positif que M. Gomez ait annoncé que la Ville était en recherche d'un lieu de stockage pour le collectif, et que M<sup>me</sup> Roman ait dit sa détermination d'en trouver un. Elle conclut que la réponse du Conseil administratif ne sera pas à même de satisfaire l'ensemble de la demande, mais qu'un renvoi peut encourager le processus déjà en cours.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre déclare qu'une association doit en premier lieu chercher des locaux par elle-même, et seulement dans un second lieu attendre de l'aide de l'Etat. Il estime de plus que vu la situation actuelle des finances publiques, cette demande mérite d'être classée.

Le président, du groupe des Vert-e-s, indique que son groupe sera favorable au renvoi de l'objet pour le soutenir, relevant comme il a été dit qu'il ne s'agit pas d'une demande formulée par une petite association, mais par un mouvement bien ancré dans l'ensemble du pays. Il déclare de plus qu'il n'est pas du rôle de la commission d'imposer aux pétitionnaires une réunion avec telle autre association.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien ajoute que le collectif se réunit actuellement à la MIA et dans les maisons de quartier, et qu'il ne faudrait pas interpréter leur demande comme un refus de collaborer, mais plutôt comme la manifestation des besoins spécifiques qu'elle porte. Elle explique que le collectif concentre en ce moment son travail sur deux questions, à savoir la question des violences contre les femmes, et la reconnaissance du travail des femmes tant professionnel que ménager. Elle fait par ailleurs état des nombreux groupes de travail qui vivent au sein du collectif, et fait observer que ces activités nécessitent des locaux. Elle indique enfin que les pétitionnaires n'ont pas demandé de subvention, mais plutôt la mise à disposition d'un espace pour créer.

Le président rappelle qu'en vertu du règlement du Conseil municipal, si un vote se conclut par une égalité c'est le non, donc en l'occurrence le classement, qui l'emporte. Il soumet ensuite l'objet au vote de la commission.

La commission vote le classement de la pétition P-439 par 7 voix pour le classement (2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG) contre 7 voix en faveur du renvoi (1 EàG, 3 S, 3 Ve).

Une commissaire du Parti socialiste annonce un rapport de minorité.

Le président en prend bonne note.

*Annexe: pétition P-439*

11 mars 2022

## **B. Rapport de minorité de M<sup>me</sup> Oriana Brücker.**

Le soir du vote en commission, l'Alternative, d'habitude numériquement majoritaire, comptait une absence dans ses rangs. Ce concours de circonstances explique le résultat du vote, qui a été parfaitement partagé en deux: 7 pour et 7 contre. Afin de départager ce vote, la commission a appliqué le règlement du Conseil municipal. En vertu de son article 80 alinéa 4 («à l'issue des travaux, le président ou la présidente met au vote le renvoi au Conseil administratif éventuellement assorti de recommandations), en corrélation avec l'article 125 alinéa 3 («en cas d'égalité des voix au sein de la commission, une proposition est considérée comme refusée»), la parfaite égalité des votes a donc été interprétée comme un refus du renvoi de la pétition au Conseil administratif et, par conséquent, comme un classement.

La minorité technique qui s'est formée au moment du vote souhaite renvoyer la pétition au Conseil administratif. Il est en effet important de soutenir la demande des pétitionnaires. Celle-ci n'émane pas d'une association, mais d'un collectif qui est à l'origine d'un mouvement désormais bien ancré, pas seulement à Genève, mais dans l'ensemble du pays. La première grève féministe du 14 juin 2019 avait suscité une énorme adhésion auprès de la population, permettant ainsi de rendre visibles et légitimes les revendications des femmes. Cette grève a donné lieu à un foisonnement de rencontres, d'activités d'entraide et de soutien qui continuent de se développer encore aujourd'hui, quatre ans après la première grève. Aujourd'hui le collectif aborde de plus en plus de nouvelles problématiques, au travers de différents types d'activités et en vue de faire changer les mentalités. Le besoin qu'il exprime avec cette pétition, de pouvoir disposer d'un lieu pour, d'une part, entreposer le matériel et, d'autre part, réaliser des activités de rencontre, est donc avéré et important.

Sa demande est bien différente de celle d'une Maison de la femme, où il s'agirait davantage de créer un lieu d'accueil. Confondre ces deux demandes pour rejeter cette pétition n'a donc pas de sens.

L'audition d'Alfonso Gomez, magistrat en charge du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL) a permis de comprendre que la Ville a déjà commencé à chercher un lieu afin de répondre aux demandes du collectif. Même si toutes les exigences exprimées par les pétitionnaires ne pourront pas être réalisées, la Ville semble pouvoir mettre à disposition du collectif une solution pour le stockage du matériel, ce qui est déjà une aide précieuse.

Renvoyer la pétition au Conseil administratif constituerait un signal positif et d'encouragement envoyé à un mouvement issu de la rue et de la population elle-même, dont les nombreuses activités répondent à des besoins réels et contribuent à créer une ville plus égalitaire et équitable.

Service du Conseil municipal  
Rue de la Coulouvrenière 44  
1204 Genève

REÇU le  
8 MARS 2021

Dépôt de la pétition adressée à Mme la Présidente du Conseil Municipal de la ville de Genève, Mme Albane Schlechten : « **pour un centre féministe à Genève** » lancée par le collectif genevois pour la grève féministe le 8 mars 2020 et déposée le 8 mars 2021.

Mesdames, Messieurs,

Nous déposons aujourd'hui, cette pétition demandant qu'un centre féministe, attribué au collectif genevois pour la grève féministe, soit ouvert et mis à notre disposition à Genève.

Comme vous en avez été témoins en juin 2019, le collectif qui a organisé cette immense mobilisation féministe du 14 juin représente un grand nombre de femmes dans leurs besoins d'égalité, de respect et d'émancipation du joug patriarcal. Ce 14 juin 2019 nous avons été rejointes par des milliers de femmes bien décidées d'exprimer leurs colères et à dénoncer les injustices dont nous sommes victimes aux quotidiens. Le collectif genevois pour la grève féministe, tout comme ses structures sœurs des autres cantons, est un relai et un organe de référence pour les femmes de notre pays. Sa légitimité ne fait plus aucun doute.

Depuis le 14 juin 2019, le collectif genevois de la grève féministe n'a eu de cesse d'intervenir dans les débats politiques et dans l'espace public. Il structure et organise les interventions féministes dans la politique genevoise et nationale. Le collectif permet aussi aux femmes de se retrouver pour partager et débattre des questions qui les concernent. Le collectif touche et organise des milliers de femmes du canton de Genève.

Le collectif a besoin d'un lieu pour se réunir, pour s'organiser pour partager. Besoin d'un lieu pour être présentes et accessible dans l'espace public de Genève. Besoin d'un lieu pour entreposer le matériel créé par les femmes au cours de et pour leurs luttes. Le collectif gèrera ce centre féministe et accueillera des associations féministes qui en auraient besoin.

Ce centre féministe devrait être situé dans un lieu central de la ville, on devrait pouvoir s'y réunir à 50. Ce lieu devrait comprendre des sanitaires, une kitchenette ainsi que des espaces de rangement.

Nous pensons qu'il est important que les Genevoises sachent où nous trouver et puissent venir nous rencontrer, discuter ou partager avec nous. Nous pensons qu'avoir un espace fixe, où les femmes se sentiraient en sécurité et en confiance, est nécessaire pour continuer notre combat contre le système patriarcal et pour promouvoir le monde solidaire et égalitaire que nous voulons.

Nous avons commencé à récolter cette pétition le 8 mars 2020, la veille du confinement. Nous avons récolté 1316 signatures que nous déposons ce jour, le 8 mars 2021, au Conseil Municipal à l'adresse de sa Présidente, Mme Albane Schlechten. Nous avons adressé le 8mars, cette même pétition au Grand Conseil.

Pour le Collectif genevois de la Grève Féministe :

Françoise Nyffeler  
Catalina Ravessoud  
Charito Wuillemin



## PETITION :

(lancée le 8mars 2020)

### POUR UN CENTRE FEMINISTE A GENEVE

**Nous, féministes de Genève, avons besoin d'un lieu fixe pour nous réunir, pour nous retrouver, pour être visibles, pour articuler nos luttes pour nos droits et contre le sexisme, pour être ensemble, pour y déposer notre matériel, pour qu'on sache où nous trouver, pour être présentes et représentées dans l'espace public, pour réfléchir ensemble, etc...**

Nous, signataires, demandons aux autorités de la ville et du canton de Genève de mettre à disposition des féministes un lieu central visible et ouvert vers l'extérieur, de type arcade, situé en ville de Genève.

Ce lieu sera géré par le Collectif genevois pour la grève féministe et sera ouvert à d'autres groupes et associations féministes.

Lors de la grève du 14 juin 2019 nous étions des dizaines de milliers dans les rues de Genève et des centaines de milliers dans toute la Suisse. La légitimité et l'importance de notre mouvement et de notre lutte ont été largement démontrées. Nous avons besoin d'un espace à Genève pour continuer notre combat contre le système patriarcal et pour promouvoir le monde solidaire et égalitaire que nous voulons !

LE COLLECTIF GENEVOIS POUR LA GREVE FEMINISTE